MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025

REÇU LE :
19 MAI 2025
SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

DOSSIER N° 2025-30 : AVENANT 1 A LA LETTRE DE MISSION CONTRACTUELLE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE ATTENANTE A LA RESTAURATION – SECURISATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente avril de la même année, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 17
PRESENTS : 14	MM. LAGARRIGUE Pierre, BANULS Cédric, DAURE Nicolas, DUTREICH Nicole, FRONTEAU Joris, GALIAY Jean-Sébastien, LIGONNIERE Vincent, MARTINIE Laurent, VILLEMUR Frédéric Mmes BENAZET Nadine, CAPOUL Sabine, LAFARGUE Claudine, NAUSSAC Frédérique, PERONNET Odile
ABSENTS : 5	BELMONTE José : procuration à MARTINIE Laurent BOST Romain : procuration à BANULS Cédric TORILLON Martine : procuration à GALIAY Jean-Sébastien M. BOULINEAU Christophe et Mme DROCOURT Angélique excusés

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PERONNET Odile

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune s'est dotée d'une maîtrise d'œuvre spécifique en vue la définition, l'organisation, l'engagement, l'accompagnement et l'achèvement des travaux indispensables à la restauration et à la sécurisation de l'église saint-Pierre-aux-Liens ; ce, via la société SPB (PETOT-BOTTIN, Architecte du patrimoine), associée à la société TAILLANDIER.

Le Conseil municipal s'était prononcé favorablement sur le principe de cette maîtrise d'œuvre, suite à abandon de l'ancien prestataire, M. CLEMENT ; et avait validé la proposition de lettre de mission contractuelle : délibération 2024-50.

M. Le Maire informe l'assemblée que les deux titulaires ont depuis lors actualisé et finalisé l'Avant Projet-définitif en lien avec la Commune et ses partenaires techniques comme financiers, la Direction Régionale aux Affaires Culturelles en premier lieu. Il en ressort un estimatif fort différent, sur lequel adosser la poursuite de la mission octroyée à la maîtrise d'œuvre :

Le Fousseret - Eglise Saint-Pierre-ès-Liens
Proposition d'honoraires pour avenant n°1 suite à réorganisation des montants de travaux **10/04/2025**

Tranche Ferme		Etudes APD :	1 144 000,00 €	
		Etudes PRO / ACT:	850 000,00 €	
(Etudes toutes tranches + travaux TF)		Travaux TF :	330 000,00 €	
		Taux (études APD) :	11,35%	TOTAL
		Taux (études PRO / ACT) :	11,35%	
		Taux (travaux) :	12,00%	
		Agence SPB	Cabinet Taillandier	
%	Eléments		Montants	
10,00%	*APS*	-	-	-
15,00%	APD	13 634 €	5 842,98 €	19 476,60 €
15,00%	PRO	10 130 €	4 341,38 €	14 471,25 €
5,00%	ACT	3 377 €	1 447,13 €	4 823,75 €
10,00%	VISA	2 772 €	1 188,00 €	3 960,00 €
35,00%	DET	9 702 €	4 158,00 €	13 860,00 €
10,00%	AOR	2 772 €	1 188,00 €	3 960,00 €
100,00%	Total HT	42 386 €	18 165,48 €	60 551,60 €
	TVA 20 %	8 477 €	3 633,10 €	12 110,32 €
	Total TTC	50 863 €	21 798,58 €	72 661,92 €

Tranche Optionnelle 1		Travaux TO2 (HT) :	297 930,00 €	
		Taux :	12,00%	TOTAL
		Agence SPB	Cabinet Taillandier	
%	Eléments		Montants HT	
10,00%	VISA	2 503 €	1 072,55 €	3 575,16 €
35,00%	DET	8 759 €	3 753,92 €	12 513,06 €
10,00%	AOR	3 575 €	1 072,55 €	4 647,71 €
55,00%	Total HT	14 837 €	5 899,01 €	20 735,93 €
	TVA 20 %	2 967 €	1 179,80 €	4 147,19 €
	Total TTC	17 804 €	7 078,82 €	24 883,11 €

Tranche Optionnelle 2		Travaux TO3 (HT) :	221 910,00 €	
		Taux :	12,00%	TOTAL
		Agence SPB	Cabinet Taillandier	
%	Eléments		Montants HT	
10,00%	VISA	1 864 €	798,88 €	2 662,92 €
35,00%	DET	6 524 €	2 796,07 €	9 320,22 €
10,00%	AOR	2 663 €	798,88 €	3 461,80 €
55,00%	Total HT	11 051 €	4 393,82 €	15 444,94 €
	TVA 20 %	2 210 €	878,76 €	3 088,99 €
	Total TTC	13 261 €	5 272,58 €	18 533,92 €

	Agence SPB	Cabinet Taillandier	TOTAL
Total HT	68 274 €	28 458,31 €	96 732,46
TVA 20 %	13 655 €	5 691,66 €	19 346,49
Total TTC	81 929 €	34 149,97 €	116 078,96

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : de prendre acte de ce nouvel estimatif et d'approuver l'avenant financier correspondant pour la poursuite de la mission de la maîtrise d'œuvre liée aux travaux de restauration – sécurisation de l'église saint-Pierrre-aux-Liens, pour un montant global de 96 732.46 € HT / 116 078.96 € TTC, réparti entre l'agence SPB à hauteur de 68 274 € HT / 81 929 € TTC et le Cabinet TAILLANDIER à hauteur de 28 458,31 € HT / 34 149.97 € TTC,

ARTICLE 2 : d'autoriser M. Le Maire à tout acte pour la mise en œuvre effective de cette mesure,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal : 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57-Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : **http://www.telerecours.fr.**

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 9 mai 2025.

Le Maire,
Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal : 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57-Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : **http://www.telerecours.fr.**